



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 117264

## Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les recommandations exprimées dans le rapport de l'inspection générale des affaires sociales intitulé « Conversions des structures hospitalières en structures médico-sociales ». Les rapporteurs suggèrent que les ARS (agences régionales de santé) privilégient les conversions aux créations d'EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) quand, sur un même territoire, se rencontrent simultanément, la nécessité de réduire les capacités hospitalières, et le besoin d'augmenter l'offre en hébergement pour personnes âgées. Selon eux, la garantie d'offrir une qualité de service au résident au moins équivalente à celle qu'offrirait une création doit être prise en compte. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 117264

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 septembre 2011, page 9529

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)